

Résumé des camps – Cadets de l’air



1- Camps nationaux (camps par sélection)

Cours	Code	Durée	Niveau	Description
ÉCHANGE INTERNATIONAL DES CADETS DE L’AIR	EICA	2 à 3	5 (17 ans)	<p>L’EICA vise un triple objectif:</p> <ul style="list-style-type: none"> • favoriser l’amitié et la bonne entente chez les cadets de l’Air des pays participants, • encourager les participants à s’intéresser aux affaires internationales • et récompenser les cadets de l’Air qui, au fil d’un certain nombre d’années, ont rendu des services exceptionnels à leur escadron. <p>L’EICA ne s’adresse qu’aux cadets seniors exceptionnels qui sauront dignement représenter le Canada. Les critères de sélection incluent: dossier de cadet hors pair, bons résultats scolaires, excellentes qualités personnelles incluant tenue, fiabilité, coopération et aptitude à communiquer efficacement.</p> <p>Voici la liste des pays qui offrent ces possibilités d’instruction : Australie, Belgique, France, Hong Kong, Japon, Pays-Bas, Philippines, Singapour, Turquie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis d’Amérique.</p>
BOURSE DE PILOTE D’AVION	BPA	7	4 (17 ans) sec. 4	<p>La bourse de pilotage d’avion est un programme d’instruction de sept semaines, et les candidats qui le réussissent reçoivent une licence de pilote d’avion de Transports Canada. Les cadets qui présentent une demande en vue d’obtenir une bourse de pilote d’avion doivent être âgés de 17 ans au 1er septembre de l’année au cours de laquelle le cours sera suivi, doivent avoir atteint le niveau de compétence 4 à la fin de l’année d’instruction, doivent obtenir une note d’au moins 50 p. 100 à l’examen de qualification des Forces armées canadiennes, doivent avoir terminé leur 10e année ou l’équivalent (secondaire 4 au Québec et Senior 2 au Manitoba) et doivent obtenir un certificat médical de catégorie 3 valide de Transports Canada. De plus, leur poids doit être inférieur à la valeur maximale permise. Le poids maximal d’un pilote stagiaire est de 111,13 kg (245 lb).</p>
BOURSE DE PILOTE DE PLANEUR	BPP	6	3 (16 ans) sec. 3	<p>Le programme de bourse de pilote de planeur est un programme d’instruction de six ou sept semaines; les candidats qui réussissent le cours reçoivent une licence de pilote de planeur de Transports Canada. Les cadets qui présentent une demande en vue d’obtenir une bourse dans le cadre du programme de bourse de pilote de planeur doivent être âgés de 16 ans au 1er septembre de l’année au cours de laquelle le cours sera suivi, doivent avoir atteint le niveau de compétence 3 à la fin de l’année d’instruction, doivent obtenir une note d’au moins 50 p. 100 à l’examen de qualification des Forces armées canadiennes, doivent avoir terminé leur 9e année ou l’équivalent (secondaire 3 au Québec et Senior 1 au Manitoba) et doivent obtenir un certificat médical de catégorie 3 valide de Transports Canada. De plus, leur taille et leur poids doivent se situer entre les valeurs minimale et maximale permises. Les limites relatives à la taille et au poids sont les suivantes : taille minimale de 152,4 cm et taille maximale de 190,5 cm; poids minimal de 40,82 kg et poids maximal de 90,72 kg.</p>

Cours	Code	Durée	Niveau	Description
COURS DE TECHNOLOGIE AVANCÉE DE L'AVIATION – ENTRETIEN D'AÉRONEF	CTAA-EA	6	3	Technologie avancée de l'aviation – Entretien d'aéronefs est un cours d'une durée de six semaines qui permet aux cadets d'acquérir des connaissances sur l'entretien des aéronefs par l'intermédiaire d'activités d'instruction pratiques, comme installer et retirer des rivets utilisés pour les structures de métal des aéronefs, effectuer un test de rétraction du train d'atterrissage sur un aéronef à voilure fixe et assembler un passage d'arbre d'entraînement d'un hélicoptère à turbine. Les cadets qui posent leur candidature en vue de participer à ce cours doivent avoir complété le niveau de compétence 3 avant la fin de l'année d'instruction.
COURS DE TECHNOLOGIE AVANCÉE DE L'AVIATION – OPÉRATIONS D'UN AÉROPORT	CTAA-OA	6	3	Technologie avancée de l'aviation – Opérations d'un aéroport est un cours de six semaines qui présente aux cadets les divers secteurs d'opération d'un aéroport. Les cadets acquerront des connaissances sur les opérations côté piste, la météorologie, la navigation, les services de circulation aérienne, les services au sol et la sécurité. Ils passeront également en revue une partie de l'histoire de l'industrie de l'aviation et des progrès réalisés par cette dernière, en plus d'explorer les possibilités d'emploi. Les cadets qui posent leur candidature en vue de participer à ce cours doivent avoir complété le niveau de compétence 3 avant la fin de l'année d'instruction.
COURS D'AÉROSPATIALE AVANCÉE	CASA	6	3	Le cours avancé d'aérospatiale offre la possibilité aux cadets d'acquérir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires pour devenir chef d'équipe et instructeur d'activités aérospatiales dans le cadre du Programme des cadets de l'Air. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur les techniques d'instruction, les premiers soins, l'astronomie, la mécanique orbitale et la fabrication de modèles réduits de fusée. Les cadets doivent être âgés de 14 ou de 15 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 3 pour s'inscrire à ce cours.

2- Camps musique avancés et Cadets-cadres

Cours	Code	Durée	Niveau	Description
MUSIQUE MILITAIRE - COURS DE MUSICIEN AVANCÉ	MM-CMA	6	3 +Niveau musique=2	Le cours de musique militaire – musicien avancé offre la possibilité aux cadets de prendre part à des activités de musique militaire et d’instruction en musique de niveau avancé et les prépare à diriger des programmes musicaux en tant qu’instructeur. Dans le cadre de ce cours, les élèves apprendront des notions de théorie musicale ainsi que des techniques d’instruction et de leadership, et ils prendront part à des exercices et joueront de la musique en tant que membre d’un ensemble de musique militaire. Les cadets doivent avoir réussi le cours de musique militaire de niveau élémentaire, être âgés de 15 ou de 16 ans et avoir réussi la phase 4 (ou encore le niveau de l’étoile d’or ou le niveau de compétence 4) pour s’inscrire à ce cours.
MUSIQUE RÉGIONALE 3 ÉLÉMENTS	MRTE	8	3 +Niveau musique=3	Cette Musique regroupe 45 jeunes de 15 à 18 ans sélectionnés parmi les meilleurs 2,500 cadets musiciens de la Marine, de l’Armée et de l’Air de la Province de Québec. De juillet à la fin août, cette formation donnera plus de 40 concerts et prestations à travers la province et termine habituellement sa tournée au Festival international de Musiques militaires de Québec. Avec un répertoire riche et varié, la Musique des cadets de la Région de l’Est charmera tous les publics et son spectacle musical leur transmettra le goût de la fête.
INSTRUCTION AVANCÉE – CADETS-CADRES	CC	6 ou plus	16 ans au 1 ^{er} janvier	<p>Les cadets-cadres suivent une instruction avancée, qui comprend notamment un encadrement par des chefs adultes et des cadets-cadres supérieurs. Les cadets-cadres fournissent du leadership, de l’instruction et du soutien aux cadets qui suivent un cours dans un Centre d’instruction d’été des cadets (CIEC). Les cadets-cadres ne sont pas des employés. La participation des cadets-cadres à l’instruction d’été approuvée dans un CIEC constitue une instruction avancée. L’instruction avancée des cadets-cadres est divisée en deux catégories distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Type 1 – Instruction et • Type 2 – Soutien à l’instruction. <p>Un cadet-cadre peut notamment faire partie du personnel chargé des sports et des loisirs, il peut être responsable d’une division, d’un peloton ou d’une escadre ou encore de l’administration. Les cadets-cadres qui suivent une instruction avancée reçoivent une allocation allant de 71 \$ à 95 \$ par jour, selon leur grade. Les cadets qui veulent présenter leur candidature en vue de faire partie du personnel doivent être âgés d’au moins 16 ans le premier jour de janvier de l’année où ils suivront leur instruction avancée.</p>

3- Camps par quota

Cours	Code	Durée	Niveau	Description
COURS D'INSTRUCTION GÉNÉRALE	CIG	2	1	Le cours d'instruction générale, qui se donne l'été, est une formation d'initiation destinée aux cadets qui se sont joints récemment au Programme des cadets. Dans le cadre de ce cours, les cadets participeront à un éventail d'activités de toutes les spécialités, notamment l'exercice militaire et cérémonial, la musique, l'adresse au tir, l'aviation, les opérations d'aérodrome, la fabrication et la maintenance d'aéronefs, l'aérospatiale et la survie pour équipage de vol. Les cadets doivent préalablement réussir le niveau de compétence 1 pour s'inscrire à ce cours.
COURS D'AVIATION ÉLÉMENTAIRE	CAE	3	2	Le cours élémentaire d'aviation offre la possibilité aux cadets d'acquérir les notions fondamentales de l'aviation. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur les communications radio, la météorologie et la navigation aérienne, et comprennent un vol de familiarisation. Les cadets doivent être âgés de 13 ou de 14 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 2 pour s'inscrire à ce cours.
COURS DE TECHNOLOGIE DE L'AVIATION ET AÉROSPATIALE ÉLÉMENTAIRE	CTAAE	3	2	Le cours élémentaire d'aérospatiale et de technologie de l'aviation offre la possibilité aux cadets d'acquérir les notions fondamentales de l'aérospatiale, des opérations aéroportuaires ainsi que de la fabrication et de la maintenance des aéronefs. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur l'aérospatiale, les opérations d'aérodrome de même que la fabrication et la maintenance des aéronefs. Les cadets doivent être âgés de 13 ou de 14 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 2 pour s'inscrire à ce cours.
COURS D'EXERCICE MILITAIRE ET CÉRÉMONIAL ÉLÉMENTAIRE	CEMCE	3	2	Le cours élémentaire d'exercice militaire et cérémonial (Aviation) offre la possibilité aux cadets de perfectionner les habiletés militaires acquises au sein de l'escadron, de prendre part à des activités militaires et cérémoniales de niveau avancé et d'améliorer ses compétences et ses connaissances en leadership tout en assumant le rôle de chef d'équipe. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur le commandement d'un escadron lors d'une parade, des exercices comportant des armes, l'exercice du drapeau et l'adresse au tir. Les cadets doivent être âgés de 13 ou de 14 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 2 pour s'inscrire à ce cours.
COURS DE SURVIE ÉLÉMENTAIRE	CSE	3	2	Le cours élémentaire de survie offre la possibilité aux cadets d'apprendre les techniques de survie pour équipage de vol. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur la navigation ainsi que la recherche et le sauvetage au sol, et qui comportent des exercices d'entraînement en campagne. Les cadets doivent être âgés de 13 ou de 14 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 2 pour s'inscrire à ce cours.

Cours	Code	Durée	Niveau	Description
COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SPORTS ÉLÉMENTAIRE	CCPSE	3	2	Le cours élémentaire de conditionnement physique et de sport offre la possibilité aux cadets de prendre part à des activités de conditionnement physique et de sport et d'acquérir des compétences et des connaissances pour pouvoir assumer les fonctions d'instructeur adjoint de conditionnement physique et de sport. Le cours prévoit diverses activités, qui comportent notamment l'adoption d'un programme d'exercice régulier personnel, la présentation de séances d'échauffement et de récupération, la participation à l'évaluation de la condition physique des cadets et la contribution aux sports récréatifs. Les cadets doivent être âgés de 13 ou de 14 ans et avoir préalablement réussi la phase 2 (ou encore le niveau de l'étoile rouge ou le niveau de compétence 2) pour s'inscrire à ce cours.
MUSIQUE MILITAIRE - COURS DE MUSICIEN ÉLÉMENTAIRE	MM-CME	3	2 +Niveau musique=élémentaire	Le cours de musique militaire – musicien élémentaire offre la possibilité aux cadets de prendre part à des activités de musique militaire et d'instruction en musique et les prépare à venir en appui aux programmes musicaux de leur corps ou de leur escadron. Dans le cadre de ce cours, les élèves apprendront des notions de théorie musicale et devront maintenir leur niveau de compétence à leur instrument principal, faire montre de maîtrise du rythme ainsi que prendre part à des exercices et jouer de la musique en tant que membre d'un ensemble de musique militaire. Les cadets doivent être âgés de 13 ou de 14 ans et avoir réussi la phase 2 (ou encore le niveau de l'étoile rouge ou le niveau de compétence 2) pour s'inscrire à ce cours.
COURS D'AVIATION AVANCÉE	CAA	3	3	Le cours avancé d'aviation offre la possibilité aux cadets d'acquérir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires pour devenir chef d'équipe et instructeur d'activités d'aviation dans le cadre du Programme des cadets de l'Air. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur les techniques d'instruction, les communications radio, la météorologie et la navigation aérienne. Les cadets doivent être âgés de 14 ou de 15 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 3 pour s'inscrire à ce cours.
COURS D'INSTRUCTEUR D'EXERCICE MILITAIRE ET CÉRÉMONIAL	CIEMC	6	3	Le cours d'instructeur de commandement et d'exercice militaire offre la possibilité aux cadets d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir instructeur et chef d'équipe lors d'exercices militaires et cérémoniaux. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur les exercices de niveau avancé, les techniques d'instruction et le leadership. Les cadets doivent être âgés de 14 ou de 15 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 3 pour s'inscrire à ce cours.
COURS D'INSTRUCTEUR EN SURVIE	CIES	6	3	Le cours d'instructeur de survie offre la possibilité aux cadets d'acquérir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires pour devenir chef d'équipe et instructeur d'activités de survie pour équipage de vol dans le cadre du Programme des cadets de l'Air. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur les techniques d'instruction, les premiers soins, l'entraînement de survie et en campagne et la navigation au sol. Les cadets doivent être âgés de 14 ou de 15 ans et avoir préalablement réussi le niveau de compétence 3 pour s'inscrire à ce cours.

Cours	Code	Durée	Niveau	Description
COURS D'INSTRUCTEUR DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SPORTS	CIECPS	6	3	Le cours d'instructeur de conditionnement physique et de sport offre la possibilité aux cadets d'acquérir les compétences et les connaissances spécialisées nécessaires dans le domaine pour devenir chef d'équipe et instructeur de conditionnement physique et de sport lors d'activités de conditionnement physique et de sport menées au sein du corps ou de l'escadron dans le cadre d'événements régionaux et/ou en tant que cadet-cadre à un centre d'instruction d'été des cadets. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur l'entraînement physique personnel et les modes de vie sains et impliquent la participation à l'évaluation de la condition physique des cadets et l'organisation d'activités sportives récréatives. Les cadets doivent être âgés de 15 ou de 16 ans et avoir réussi la phase 3 (ou encore le niveau de l'étoile d'argent ou le niveau de compétence 3) pour s'inscrire à ce cours.
MUSIQUE MILITAIRE - COURS DE MUSICIEN INTERMÉDIAIRE	MM-CMI	6	3 +Niveau musique=élémentaire	Le cours de musique militaire – musicien intermédiaire offre la possibilité aux cadets de prendre part à des activités de musique militaire et d'instruction en musique et les prépare à venir en appui aux programmes musicaux de leur corps ou de leur escadron. Dans le cadre de ce cours, les élèves apprendront les premiers soins et des notions de théorie musicale et devront maintenir leur niveau de compétence à leur instrument principal, faire montre de maîtrise du rythme ainsi que prendre part à des exercices et jouer de la musique en tant que membre d'un ensemble de musique militaire. Les cadets doivent avoir réussi le cours de musique militaire de niveau élémentaire, être âgés de 14 ou de 15 ans et avoir réussi la phase 3 (ou encore le niveau de l'étoile d'argent ou le niveau de compétence 3) pour s'inscrire à ce cours.
COURS D'INSTRUCTEUR DE TIR DE CARABINE À AIR COMPRIMÉ	CITCAC	6	3	Le cours d'instructeur en tir de précision à la carabine à air offre la possibilité aux cadets d'acquérir des compétences et des connaissances en tir de précision et de diriger des activités de tir de précision à la carabine à air en tant qu'instructeur. Le cours prévoit diverses activités, qui portent notamment sur les premiers soins, le tir de précision de niveau avancé, les techniques d'instruction et l'encadrement. Les cadets doivent être âgés de 15 ou de 16 ans et avoir réussi la phase 3 (ou encore le niveau de l'étoile d'argent ou le niveau de compétence 3) pour s'inscrire à ce cours.

Slt Yvan Dupont

O Admin

Yvan.dupont@cadets.gc.ca